

AVIS N° 165/2025 – PROE/UEMS, 21 AOÛT 2025

PROCESSUS DE SÉLECTION POUR L'ADMISSION AUX COURS DE PREMIER CYCLE POUR LES RÉFUGIÉS, LES MIGRANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET LES APATRIDES

Français Le Pro-Rectorat d'Éducation de l'Université d'État du Mato Grosso do Sul (UEMS), dans l'exercice de ses compétences, et conformément à la Résolution CE/CEPE-UEMS n° 2.327, du 4 août 2021, rend publique l'Ouverture des Inscriptions pour le **PROCESSUS DE SÉLECTION POUR L'ADMISSION AUX COURS DE PREMIER CYCLE POUR LES RÉFUGIÉS, LES MIGRANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET LES APATRIDES** en vue de sélectionner les candidats pour pourvoir les postes vacants restants dans les cours de premier cycle à l'Université d'État du Mato Grosso do Sul, avec entrée au 1er semestre de 2026, dans les conditions établies dans le présent Avis et d'autres dispositions légales.

1. DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1.1. Le processus de sélection pour l'admission aux cours de premier cycle pour les réfugiés, les migrants en situation de vulnérabilité et les apatrides, qui fait l'objet du présent avis, sera effectué par la Division d'admission des étudiants (DIND) et les décisions sur le bien-fondé des actes et des faits impliquant le concours seront supervisées par le Pro-Rectorat de l'Éducation (PROE).

1.2. Selon la Résolution CE/CEPE-UEMS n° 2 327 du 4 août 2021, sont considérés :

a) **Un réfugié** est une personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle possède la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (Convention relative au statut des réfugiés, art. 1° – A, n° 2, de 1951, avec les amendements introduits par le Protocole de 1967).

b) **Un migrant en situation de vulnérabilité** est une personne dont la capacité à éviter, résister, faire face ou se remettre du risque potentiel ou de la situation de violence, d'exploitation et d'abus auxquels elle est exposée ou qu'elle subit dans le contexte migratoire est limitée.

c) **Un apatride** est une personne qui n'est considérée par aucun État, selon sa législation, comme son ressortissant (art. 1 de la Convention des Nations Unies (ONU) relative au statut des apatrides, 1954).

Paragraphe unique. Aux fins de la présente résolution, les citoyens brésiliens, même binationaux, ainsi que ceux dont le parent est brésilien, ne seront pas considérés comme des réfugiés, des migrants en situation de vulnérabilité ou des apatrides.

1.3. Conformément à la résolution CE/CEPE-UEMS n° 2 327 du 4 août 2021, les personnes réfugiées, les migrants en situation de vulnérabilité et les apatrides seront admises si elles prouvent :

I – le statut de réfugié, de migrant en situation de vulnérabilité ou d'apatridie, conformément à la législation en vigueur ;

II – achèvement des études secondaires au Brésil ou équivalent achevé à l'étranger, reconnu par le Conseil national de l'éducation ;

1.3.1. Les candidats admissibles à l'admission en tant que titulaires d'un diplôme, après avoir été appelés et l'inscription terminée, doivent demander l'utilisation des études auprès du coordonnateur du cours, conformément aux règles en vigueur de l'établissement.

1.4. Le processus de sélection comprendra les phases suivantes :

I – Inscription selon la procédure décrite au point 3 ;

II – Analyse et notation des notes dans les domaines des Langues et des Mathématiques à partir du relevé de notes du lycée ou équivalent du candidat.

1.5. L'inscription effective du candidat implique la connaissance et l'acceptation tacite des règles et conditions établies dans le présent avis, dont il ne peut prétendre ignorer.

1.6. Aucun frais d'inscription ne sera facturé aux candidats pour les postes vacants proposés par l'UEMS.

1.7. Les candidats seront appelés à s'inscrire exclusivement aux cours énumérés dans le présent avis, selon la classification et le nombre de places disponibles.

1.8. **Les horaires mentionnés dans cet avis sont les horaires officiels de l'État du Mato Grosso do Sul.**

1.9. **Les informations concernant cet avis et d'autres mises à jour seront incluses dans le Portail UEMS, à l'adresse électronique <https://www.uems.br/pro-reitoria/proe/dind>.**

1.10. Les résultats de ce processus de sélection seront valables pour l'admission au **1er semestre de l'année académique 2026**, dans la limite des places disponibles dans les cours.

1.11. Les annexes au présent avis comprennent :

- a) ANNEXE I – TABLEAU D'ÉQUIVALENCE ENTRE LES CONCEPTS ET LES NOTES ;
- b) ANNEXE II – FORMULAIRE D'APPEL;
- c) ANNEXE III – AUTO-DÉCLARATION DU MIGRANT EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ.

2. CALENDRIER

ACTIVITÉ	DATE	EMPLACEMENT
Période de Inscription.	25/08/2025 le 14/09/2025	Adresse électronique : https://www.uems.br/pro-reitoria/proe/dind
Divulgarion de la liste des Inscription Approuvé.	17/09/2025	
Délai d'appel à divulgation de la liste des inscriptions approuvées.	18 septembre 2025 le 19 septembre 2025	
Résultat de la analyse de la ressources de divulgation de la liste des enregistrements approuvés.	22/09/2025	
Divulgarion de la Liste du résultat Fin.	22/09/2025	
Divulgarion de Avis de Demander Inscription.	À partir du 10/06/2025	

COURS EN PRÉSENTIEL AVEC PLACES RESTANTES

UNITÉ	COURS	Changement	Entraînement	Durée	Postes vacants restants
AQUIDAUANA	Génie forestier (S)	Intégral	Licence	5 ans	22
CAMPO GRANDE Moreninhas	Histoire (S)	Nocturne	licence	4 ans	5

CAMPO GRANDE Santo Amaro	Danse (S)	Soirée	licence	4 ans	5
	Lettres (S)	Intégral	Licence	3 ans	16
	Lettres - Portugais/Espagnol et leurs littératures (S)	Nocturne	licence	4 ans	2
	Théâtre (S)	Soirée	licence	4 ans	2
	Tourisme (A)	Matin	Licence	3 ans et 6 mois	12
CASSILÂNDIA	Agronomie (S)	Intégral	Licence	5 ans	4
	Lettres (S)	Nocturne	licence	4 ans	14
	Mathématiques (A)	Nocturne	licence	4 ans	19
DOURADOS	Informatique (S/A)	Intégral	Licence	4 ans	6
	Sciences biologiques (S)	Nocturne	licence	4 ans	8
	Sciences biologiques (S)	Intégral	Licence	4 ans	13
	Soins infirmiers (N/A)	Intégral	Licence	5 ans	2
	Génie environnemental et sanitaire (S)	Intégral	Licence	5 ans	19
	Ingénierie physique (S)	Intégral	Licence	5 ans	22
	Physique (S)	Nocturne	licence	4 ans	25
	Paroles - Portugais/Espagnol (A)	Matin	licence	4 ans	19
	Paroles - Portugais/Anglais (A)	Soirée	licence	4 ans	12
	Mathématiques (S/A)	Nocturne	licence	4 ans	17
	Pédagogie (A)	Soirée	licence	4 ans	5
	Chimie industrielle (S)	Matin	Licence	4 ans	19
	Chimie (S)	Nocturne	licence	4 ans	16
	Systèmes d'information (S)	Nocturne	Licence	4 ans	2
	Tourisme (S)	Nocturne	Licence	3 ans	21
IVINHEMA	Sciences biologiques (A)	Nocturne	licence	4 ans	14
	Technologie dans la production de sucre et d'alcool (S)	Nocturne	Technologue	3 ans	14
JARDIM	Géographie (S)	Nocturne	licence	4 ans	14
	Lettres - Portugais/Anglais (A)	Nocturne	licence	4 ans	15
MARACAJU	Agronomie (S)	Intégral	Licence	5 ans	2
	Pédagogie (S)	Nocturne	licence	4 ans	7
MUNDO NOVO	Sciences biologiques (S)	Nocturne	licence	4 ans	5
	Technologie en gestion de l'environnement (S)	Nocturne	Technologiqu e	3 ans	9
	Génie alimentaire (S)	Nocturne	Licence	5 ans	14

NAVIRAÍ	Chimie (S)	Nocturne	licence	4 ans	8
	Chimie technologique et agrochimie (S)	Nocturne	Licence	5 ans	4
NOVA ANDRADINA	Mathématiques (A)	Nocturne	licence	4 ans	24
	Système d'information (S)	Nocturne	Licence	4 ans	6
PARANAÍBA	Sciences sociales (S)	Nocturne	Licence	4 ans	11
	Sciences sociales (S)	Nocturne	licence	4 ans	9
	Droit (S/A)	Matin	Licence	5 ans	1
	Pédagogie (A)	Nocturne	licence	4 ans	11
PONTA PORÃ	Administration (S)	Nocturne	Licence	4 ans	8
	Sciences comptables (S)	Nocturne	Licence	4 ans	8
	Sciences économiques (S)	Nocturne	Licence	4 ans	13
Total					506

3. ENREGISTREMENT

3.1. Les inscriptions se feront exclusivement en ligne, **entre à 9 heures du matin le 25 Août 2025 à 23h59 le 14 septembre 2025 (heure officielle du Mato Grosso do Sul).**

3.2. Pour s'inscrire, le candidat doit remplir le formulaire d'inscription disponible sur <https://www.uems.br/pro-reitoria/proe/dind>, en fournissant ses données personnelles, son revenu par habitant, le cours qui l'intéresse et les notes dans les domaines des langues et des mathématiques telles qu'elles figurent dans le relevé de notes académique. Moyenne (ou cours équivalent) ou dans le Certification de Enseignement Moyenne émis par institutions organismes de certification.

3.3. Le candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul cours et doit examiner et soumettre le formulaire d'inscription, assumant la responsabilité de l'exactitude des informations qui y sont contenues.

3.4. Il est de la seule responsabilité du candidat de s'assurer de l'exactitude des données fournies lors du remplissage du formulaire d'inscription.

3.5. À la fin du formulaire, pour confirmer votre inscription, lorsque vous soumettez le formulaire, le message « Votre réponse a été enregistrée » s'affichera.

3.6. Le candidat ne sera considéré comme inscrit au processus de sélection qu'après avoir respecté toutes les instructions énoncées dans le présent avis et avoir inclus ses données dans la liste des inscriptions approuvées.

3.7. Si l'inscription n'est pas terminée, le candidat doit contacter le Service d'accueil/PROEC, par courrier électronique à acolhimento@uems.br, pour vérifier ce qui s'est passé.

4. APPELS

4.1. Le candidat peut faire appel de la publication de la liste des candidatures approuvées du 18 septembre à 8h00 au 19 septembre 2025 à 23h59, en envoyant le formulaire d'appel à l'adresse e-mail dind@uems.br.

4.1.1. Le candidat peut déposer un recours auprès de la Liste des candidatures approuvées, qui peut concerner des erreurs et/ou des incohérences dans les données, conformément au point 2 du présent avis, par courrier électronique à [l'adresse dind@uems.br](mailto:dind@uems.br).

4.1.2. Le candidat ne peut soumettre le formulaire d'appel (ANNEXE II – FORMULAIRE D'APPEL) qu'une seule fois, et il ne sera pas possible de saisir de nouvelles informations après la soumission.

4.1.3. Les recours doivent contenir une justification et une copie numérique des pièces justificatives, sous peine de non-accusé de réception.

4.1.4. Le formulaire d'appel et la ou les copies numérisées du ou des documents doivent être regroupés dans un seul fichier et au format PDF (*Portable Document Format*).

4.2. Les appels qui ne respectent pas la forme (formulaire d'appel) et le délai (période et heure), tels que définis au point 2 et à l'ANNEXE II – FORMULAIRE D'APPEL du présent avis, seront rejetés.

4.3. Les recours déposés en personne, par courrier et/ou par tout autre moyen ne seront pas acceptés.

4.4. En aucun cas, il ne sera fait appel de la décision qui examine l'appel.

5. CLASSIFICATION

5.1 A classification de la candidats ce sera organisé dans commande en baisse, basé sur le calcul de la Moyenne Générale du Candidat (MGC), à partir de la moyenne arithmétique des notes dans les domaines des Langues et Mathématiques qui correspondre, respectivement, les zones de Langues, codes et leurs technologies et Mathématiques et leurs technologies, avec jusqu'à deux espaces décimales séparées par des points, compte tenu des données contenues dans le dossier scolaire Moyenne (ou cours équivalent) ou dans le Certification de Enseignement Moyenne émis par institutions organismes certificateurs, indiqués par le candidat dans le formulaire d'inscription à ce processus de sélection .

5. 2. Dans le cas de l'utilisation du dossier scolaire, avec l'identification des notes pour chacune des séries prises au cours du lycée (ou cours équivalent), pour le calcul des notes dans les domaines de Langues et Mathématiques qui correspondent respectivement aux domaines linguistiques, Codes et leurs technologies (NLCT) et Mathématiques et leurs technologies (NMT), considèrent les formules suivant:

$$NMT = \frac{(N1SM) + (N2SM) + (N3SM)}{3}$$

$$NLCT = \frac{(N1SLP) + (N2SLP) + (N3SLP)}{3}$$

Description:

NLCT - Note de Langue correspondant au Domaine des Langues, des Codes et de leurs Technologies ;

N1SLP - Note pour la 1ère année de lycée dans la matière Langues ;

N2SLP - Note pour la 2ème année de lycée dans la matière Langues ;

N3SLP - Note pour la 3ème année du lycée dans la matière Langues ;

NMT - Mathématiques Note correspondant au Domaine des Mathématiques et de ses Technologies (Mathématiques) ;

N1SM - Note pour la 1ère année de lycée dans la matière de mathématiques ;

N2SM - Note pour la 2ème année du lycée dans la matière de mathématiques ;

N3SM - Note pour la 3ème année du lycée dans la matière des mathématiques.

5.3. En cas d'utilisation du relevé de notes du lycée (ou d'un cours équivalent) délivré après l'adoption d'un système d'évaluation sur une échelle numérique autre que 0 (zéro) à 10 (dix) points, pour indiquer les notes dans les domaines des langues et des mathématiques qui correspondre, respectivement, au Zones de Langues, Codes et ton Technologies et de Mathématiques et ses technologies, l'établissement d'enseignement doit informer de l'équivalence entre les deux échelles et les informations peuvent être données dans la preuve de éducation, présenté par candidat ou dans artisanat le être présenté nœud acte de la inscription.

5.3.1. Dans le cas où l'établissement d'enseignement ne communique pas la correspondance entre les échelles, les notes numériques enregistrées dans le document de scolarité doivent avoir leurs valeurs converti, par le candidat (Annexe I), proportionnellement à l'échelle de 0 (zéro) à 10 (dix), considérant la valeur maximale de l'échelle adoptée par l'établissement d'enseignement comme correspondant le 10e année (dix).

5.4. Dans le cas de l'utilisation du relevé de notes du lycée (ou d'un cours équivalent) avec notes enregistrées sous forme de concepts, sans informations sur les concepts correspondants valeurs numérique, à le indication de Notes de Langues et Mathématiques quoi correspondre, respectivement, au Zones de Langues, Codes et ton Technologies et des mathématiques et de ses Technologies, le le candidat doit tenir compte de l'équivalence entre toi Concepts et notes convertis sur une échelle de 0 (zéro) à 10 (dix) points, conformément à l'ANNEXE I - TABLEAU DE ÉQUIVALENCE ENTRE CONCEPTS ET NOTES de cet avis.

5.5. En cas d'égalité, le départage sera effectué en tenant compte des critères suivants :

- I. Note la plus élevée obtenue en Langues correspondant au Domaine des Langues, des Codes et de leurs Technologies ;
- II. Note la plus élevée obtenue en mathématiques correspondant au domaine des mathématiques et de ses technologies ;
- III. Être majeur.

6. DIVULGATION DES RÉSULTATS

6.1. La liste finale des résultats du processus de sélection sera publiée le 22 septembre 2025, dans un avis public, via l' adresse électronique <https://www.uems.br/pro-reitoria/proe/dind>.

6.2. La liste des résultats finaux contiendra les données du candidat selon les informations renseignées dans le formulaire d'inscription, à savoir : unité universitaire, cours, quart de travail, nom complet, pièce d'identité, classification et moyenne générale du candidat.

7. INSCRIPTION

7.1. L'avis d'appel à candidatures sera publié à partir du 6 octobre 2025, via l'adresse électronique <https://www.uems.br/pro-reitoria/proe/dind>.

7.2. Au moment de l'inscription, les documents suivants doivent être présentés au comité de sélection pour examen :

- I – Pour les réfugiés : Documentation prouvant le statut de réfugié, délivrée par le CONARE, pour le demandeur du statut de réfugié ;
- II – Pour les demandeurs d'asile : Protocole de demande d'asile émis par la Police fédérale ;
- III – Pour les migrants de l'Accueil Humanitaire : Carte Nationale d'Enregistrement Migratoire ou Document National Provisoire d'Enregistrement Migratoire (DPRNM) ;
- IV – Pour les migrants qui ne relèvent pas de la situation d'accueil humanitaire : Carte nationale d'enregistrement des migrations ou Document national provisoire d'enregistrement des migrations (DPRNM) et Auto-déclaration de vulnérabilité (Annexe III) ;
- V – Justificatif d'équivalence d'études pour l'admission à l'Enseignement Supérieur ou Technique.

8. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

8.1. Si l'inscription ne peut être complétée en raison d'une divergence dans les notes, au moment de la vérification des pièces justificatives, le candidat sera reclassé sur la liste d'attente et sera appelé, s'il y a des places vacantes après que tous les candidats classés ont été appelés, suivant l'ordre de reclassement, afin d'utiliser son inscription pour ce processus de sélection.

8.2. Le candidat réfugié, migrant en situation de vulnérabilité et apatride sera régulièrement inscrit conformément aux règles régissant les cours de premier cycle de l'UEMS et sera soumis aux mêmes règles académiques applicables aux étudiants brésiliens de l'Institution et aux lois brésiliennes.

8.2.1. Les candidats réfugiés, les migrants en situation de vulnérabilité et les apatrides peuvent postuler à des bourses et à des programmes de résidence après avoir terminé leur inscription, conformément à la réglementation de l'UEMS.

8.3. Tout étudiant réfugié, migrant en situation de vulnérabilité ou apatride qui a manifestement utilisé de faux documents et/ou informations et/ou tout autre moyen illicite, ou qui, à tout moment, perd sa résidence légale au Brésil, sera exclu du cours.

8.4. Toute question ou information complémentaire peut être répondue par le service de réception, par voie électronique à l'adresse e-mail acolhimento@uems.br.

8.5. Les cas omis sont résolus par le Pro-Rectorat de l'Éducation (PROE), après consultation du Secteur d'accueil des réfugiés, des migrants et des apatrides de l'UEMS.

Dourados, le 21 août 2025.

WALTER
GUEDES DA
SILVA:63765284
149

Assinado de forma
digital por WALTER
GUEDES DA
SILVA:63765284149
Dados: 2025.08.21
08:36:02 -04'00'

Walter Guedes da Silva
Prévôt de l'éducation – PROE/UEMS

AVIS N° 165/2025 – PROE/UEMS

ANNEXE je - TABLEAU DE ÉQUIVALENCE ENTRE CONCEPTS ET NOTES 1

Concepts	Avis
LE	10,00
Excellent	
Pleinement Satisfaisant	
P	
Satisfaisant Complet	
Approuvé Supérieur	
Satisfaisant avec Approfondissement	
Satisfaisant Avancé	
Atteint Tous ses Objectifs	
Résultat Bien	
Très Bien	
Développement Progressif Réel	
MB	9h00
Développé	
Approuvé Moyenne Supérieur	8,75
LE- / B+	
Excellent	8h00
Approuvé Moyenne	
Approuvé Moyenne Inférieur	7,50
B	
Bien	
Significatif	
Approuvé	
Activé	
Promu	
Complété	
Compétent	
Apte.	
Satisfaisant Moyenne	

Atteint toi Objectifs	
Atteint le Majorité de la Objectifs	
C+ / B-	6,25
Régulier à Bien	

Concepts	Avis
W	5,00
Satisfaisant	
Régulier	
Assez	
Progression Essentiel	
Progression Simple	
Apprentissage Satisfaisant	
Progression Satisfaisant	
Atteint toi Objectifs Essentiel	
Résultat Satisfaisant	
Zone de Développement Proximal	
Approuvé pour le Conseil	
R	3,75
W- / D+	
Promu Partiellement	
Approuvé avec Dépendance	
Apprentissage Non Satisfaisant	
Raisonnement Satisfaisant	3,00
Non Développé	
D	2,50
Terrible	
Besoin de Intervention	
Atteint Partie de la Objectifs Essentiel	
Dehors de la Zone de Développement Proximal	
D- / E+	1,25
ET	
Non Satisfaisant	

Insatisfaisant	0,00
Insuffisant	
Échoué	
Retenu	
Non promu	
Progression Non Évalué	
Non Atteint toi Objectifs Essentiel	
Résultat Insatisfaisant	
je	

1

(Adaptation) ILS SONT PAUL (État). Centre État de Éducation Technologique Paula Souza.

Manuel de Candidat . Ils sont Paul, 2021, p. 33-34.

AVIS N° 165/2025 – PROE/UEMS

ANNEXE II – FORMULAIRE D'APPEL

FORMULAIRE DE APPEL		
Nom de Candidat:		
Document de Identification:		
Téléphone à Contact: ()	E-mail:	Avis Non.: 165/2025 - PROE/UEMS
Monsieur/Madame le Président du Comité de sélection : Le candidat au-dessus de identifié, en compétition le un poste vacant à la cours : _____ il vient exiger le V. S^a. le révision de la: () Divulcation de la Liste des inscriptions approuvées, avec le suivant justification: _____		
Document(s) numérisé quoi sera ci-joint le que ressource:		
Dans ces termes, demande report. _____ , _____ de _____ de 2025. Nom de Candidat (mettre extensif)		

ATTENTION : Les documents numérisés qui seront joints à ce formulaire doivent être dans un seul fichier et au format Portable Document Format (PDF).

AVIS N° 165/2025 – PROE/UEMS

ANNEXE III – AUTODÉCLARATION DU MIGRANT EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Je déclare, aux fins spécifiques de respecter les dispositions de l'art. 1, §2, de l'Annexe à la Délibération CE/CEPE-UEMS n° 326, du 29 juin 2021, approuvée par la RÉSOLUTION CEPE-UEMS n° 2.327, du 4 août 2021, pour l'admission à l'Université d'État du Mato Grosso do Sul / UEMS, que je suis une personne migrante en situation de vulnérabilité.

§ 2º Un migrant en situation de vulnérabilité est une personne dont la capacité à éviter, résister, faire face ou se remettre du risque potentiel ou de la situation de violence, d'exploitation et d'abus auquel elle est exposée ou qu'elle subit dans le contexte migratoire est limitée.

Je déclare en outre que je suis conscient qu'un étudiant réfugié, un migrant en situation de vulnérabilité ou un apatride qui a manifestement utilisé de faux documents et/ou informations et/ou tout autre moyen illicite, ou qui, à tout moment, perd sa résidence légale au Brésil, sera renvoyé du cours, conformément à l'art. 1, §2, de l'Annexe à la Délibération CE/CEPE-UEMS n° 326, du 29 juin 2021, approuvée par la RÉSOLUTION CEPE-UEMS n° 2.327, du 4 août 2021.

_____, ____ de _____, 2025.

Signature du candidat